



SACO

Service d'assainissement collectif et non collectif
du canton de l'Oisans et de la Basse Romanche



Rapport Prix et Qualité du Service (RPQS) 2018





L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

I. Caractéristiques du service

1. Le territoire et le service	
1.1 Le territoire	p4
1.2 Le service	p5
2. Le mode de gestion du service	p8
3. Le système d'assainissement	
3.1 Les réseaux	p9
3.2 Les unités de traitement	p11

II. Volet financier

1. Budget et dette	
1.1 Budget 2018	p16
1.2 État de la dette au 31/12/2018	p17
2. Modalités de la tarification	
2.1 Tarifs pratiqués en 2018	p18
2.2 Recettes d'exploitation	p19
2.3 Volumes facturés	p19
3. Financement	p20
La participation à l'assainissement collectif (PAC)	
4. L'investissement en 2018	p22
4.1 Travaux et Études	p23
4.2 Amortissements	p24
5. Programme prévisionnel de travaux 2019	p24

III. Indicateurs de performance

1. Auto surveillance des stations d'épuration	p25
2. Auto surveillance des réseaux d'assainissement	p33
3. Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte et transit	p35

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

I. Caractéristiques du service

1. Création et mode de gestion du service	p37
2. Missions et actions du SPANC	p38
3. Projection 2019	p39

II. Volet financier

1. Budget 2018	p40
2. État de la dette au 31/12/2018	p40

III. Indicateurs de performance

1. Contrôles 2018	p41
2. Taux de conformité des installations d'assainissement non collectif	p41
3. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	p42

Annexes



Le SACO a été créé le **13 mars 1991**, afin de permettre la mise en œuvre du réseau de transit intercommunal et la mise en place d'un système de traitement des eaux usées : Aquavallées (Bourg d'Oisans) d'une capacité de 61 000 Equivalents Habitants et ses réseaux associés répartis sur 11 communes.

Cette station d'épuration a été mise en service en 1995. Depuis les extensions, rénovations des réseaux de collecte et de transit ainsi que la création de petites stations d'épuration autonomes sont autant de travaux d'amélioration qui ont été programmés et réalisés en partenariat avec les communes membres.

Depuis le 1^{er} avril 2012, le syndicat est doté de la compétence intégrale en matière d'assainissement collectif et partielle pour l'assainissement non collectif.

Basé sur le schéma directeur d'assainissement réalisé entre 2008 et 2010, un programme de 46 M€ de travaux sur 15 ans a été retenu pour continuer à moderniser nos réseaux et répondre aux nouvelles exigences environnementales en matière de gestion des eaux. Seules, les communes ne peuvent l'assumer, solidairement, elles ont décidé de mutualiser les moyens en confiant la totalité de la compétence assainissement collectif à la Régie du SACO.

Les investissements sur les équipements d'assainissement et les frais d'exploitation du service sont couverts par les redevances d'assainissement qui sont collectées sur la facture d'eau directement auprès des usagers.

Depuis le 1^{er} juillet 2014, les communes de Séchilienne et St Barthélémy de Séchilienne ne font plus partie du SACO, ayant été intégrées à la Métro suite à la fusion le 1er janvier 2014 entre la communauté d'agglomération Grenoble-Alpes Métropole et les communautés de communes du Sud Grenoblois et du balcon Sud de Chartreuse, créant un nouvel établissement public.

La compétence assainissement collectif et non collectif de la régie d'assainissement collectif et non collectif, relatif aux communes de ST Barthélémy de Séchilienne et Séchilienne, a été transférée à l'EPCI Grenoble Alpes Métropole au 1er juillet 2014.

Les principaux travaux portent sur la mise en séparatif des réseaux afin d'éviter des apports d'eaux claires parasites à la station d'épuration, le renouvellement de nos équipements de pompage pour assurer le transit des effluents jusqu'au lieu de traitement afin de sécuriser cet acheminement sans rejet dans le milieu naturel et le développement de petites unités de traitement autonome dans les secteurs isolés de montagne.

La coordination avec les communes restées compétentes sur les autres réseaux est une priorité pour le SACO, afin de planifier et d'agir en concertation lors de travaux de réseaux souterrains.

Les deux grosses unités de traitement des eaux usées permettent également d'assurer de manière conforme à la réglementation les eaux usées des populations permanentes et touristiques de notre territoire soumis à de fortes variations saisonnières.

Plus isolément, les accompagnements proposés par le SACO sur l'assainissement non collectif permettent aux propriétaires d'obtenir des prescriptions techniques de qualité, adaptées à notre territoire de montagne, ainsi que des aides financières.

La loi NOTRe du 7 août 2015, portant sur la nouvelle organisation de la république, planifie les transferts de compétences eau, assainissement et gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations.

En 2017, les vallées du Ferrand, de la Lignarre et de l'Eau d'Olle ont vu la réalisation de grands travaux sur leurs réseaux d'assainissement.

La mise en place de la compétence GEMAPI par la CCO est en effet effective depuis le **1^{er} janvier 2018**. Les actions à entreprendre dans ce cadre sont définies par l'article L.211.7 du code de l'environnement : aménagement des bassins versants, entretien et aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau, défense contre les inondations, protection et restauration des zones humides.

Les travaux de modernisation d'Aquavallées se poursuivent avec efficacité et sont à ce jour conformes aux prévisions économiques et de délais.

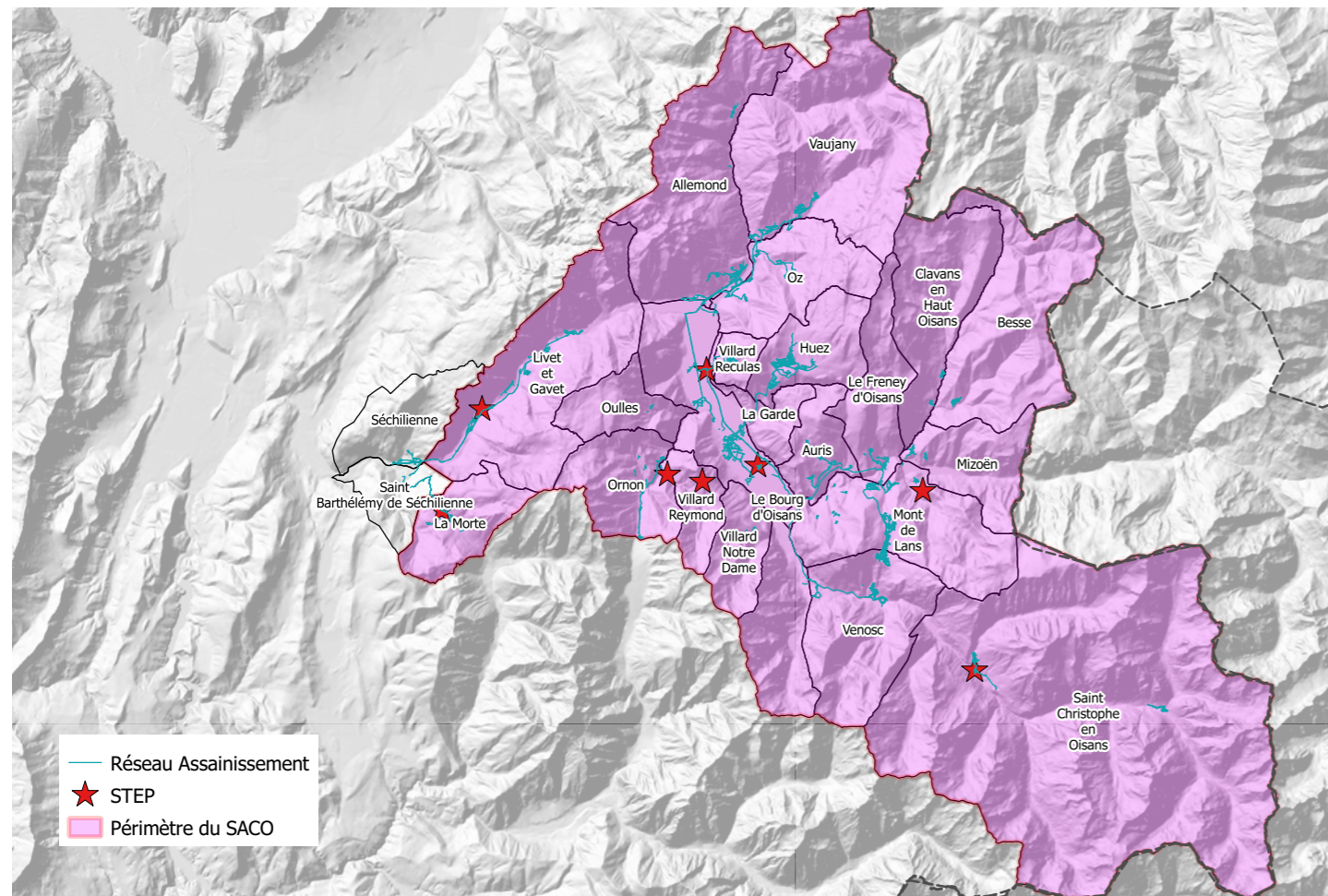
I Caractéristiques du service

1. Le territoire et le service

1.1 Le territoire

En 2018, le territoire de la Régie du SACO était composé de 20 collectivités :

Allemont, Auris en Oisans, Besse en Oisans, Bourg d'Oisans, Clavans en Haut Oisans, La Garde en Oisans, Livet et Gavet, Le Freney d'Oisans, les 2 Alpes (Mont de Lans, Venosc), Mizoën, Ornon, Oulles, Oz en Oisans, St Christophe en Oisans, Vaujany, Villard Notre Dame, Villard Reculas, Villard Reymond, et la Morte dont 11 raccordées à la station d'épuration Aquavallées.



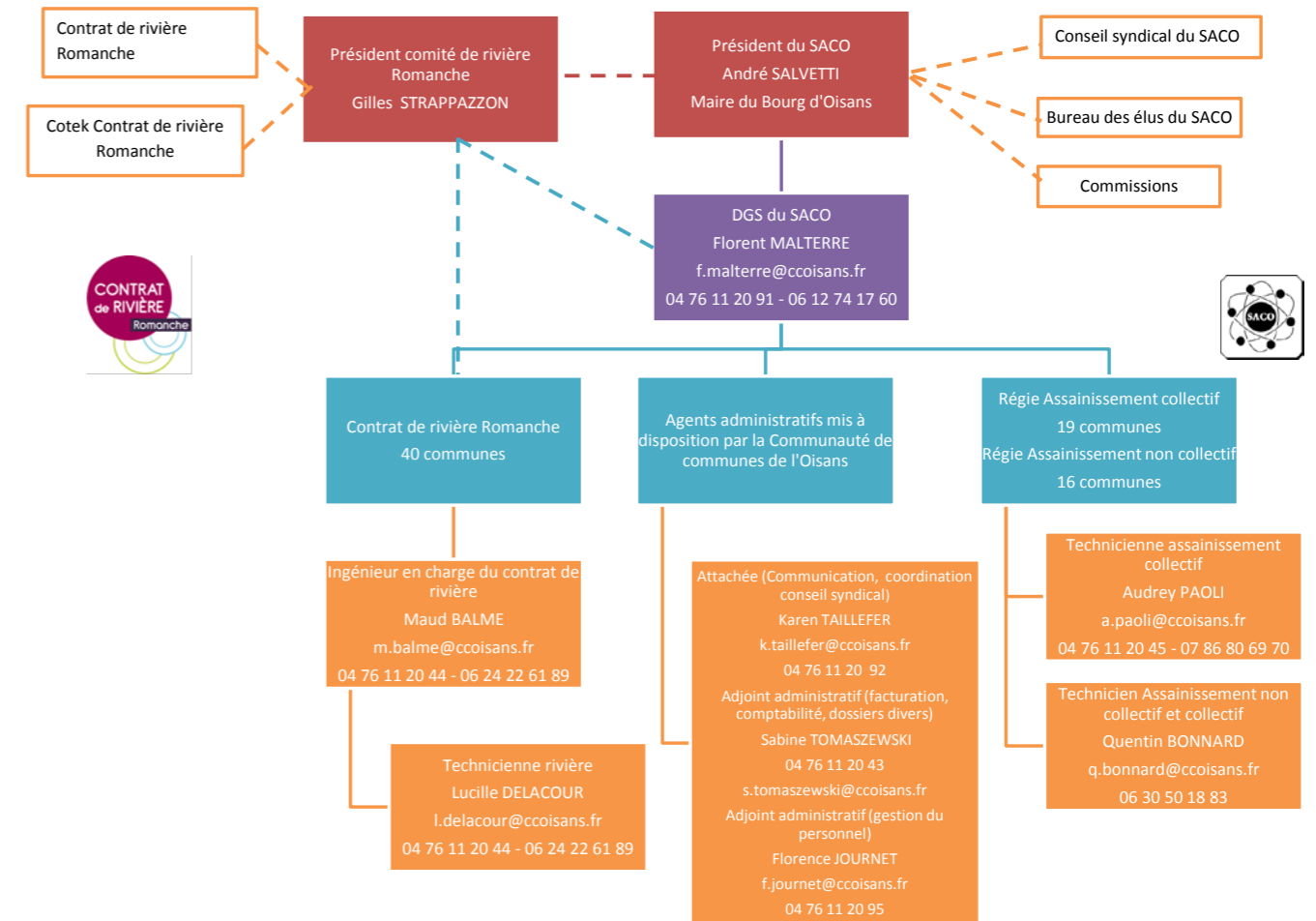
SITUATION GÉNÉRALE DES RÉSEAUX SUR LE TERRITOIRE DU SACO

I Caractéristiques du service

1. Le territoire et le service

1.2 Le service

Organigramme



Le conseil syndical

Le SACO est dirigé par le conseil syndical.

En 2018 le conseil syndical est composé de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants par commune membre, soit 42 membres titulaires et 42 membres suppléants. Les délégués sont élus au sein des conseils municipaux.

I Caractéristiques du service

1. Le territoire et le service

1.2 Le service

Commune	Délégation	Nom	Prénom
ALLEMONT	Titulaire	GUILLOT	Aimé
	Titulaire	DUSSERT	Jacques
	Suppléant	PELLISSIER	Laurent
	Suppléant	VIARD	Richard
AURIS	Titulaire	VEYRAT	Jean-Michel
	Titulaire	PORTE	Didier
	Suppléant	VIEUX ROCHAZ	Jean-Louis
BESSE	Suppléant	GARDENT	Francis
	Titulaire	OUGIER	Jean-Rémy
	Titulaire	PIGNATARO	Daniel
BOURG D'OISANS	Suppléant	HUSTACHE	Raymond
	Suppléant	BUFFIN	Sandrine
	Titulaire	SALVETTI	André
CLAVANS	Titulaire	NALLET	Boris
	Suppléant	CARREL	Camille
	Suppléant	PICCA	Anaïs
LES 2 ALPES	Titulaire	LAUDAUDANT	Jean
	Titulaire	BELLAVIA	Jean-Baptiste
	Suppléant	GARNIER	Gilbert
	Suppléant	REYMOND	Jacqueline
LE FRENEY	Titulaire	BALME	Pierre
	Titulaire	SAUVEBOIS	Stéphane
	Titulaire	GIRAUD	Laurent
	Titulaire	DEVAUX	Jean-Pierre
	Suppléant	POIROT	Fabien
	Suppléant	CHARREL	Romain
LA GARDE	Suppléant	GUIGNARD	Thierry
	Suppléant	BOURGEAT	Delphine
	Titulaire	PICHOUD	Christian
	Titulaire	VEYRAT	Robert
HUEZ	Suppléant	GARNOT	Pascal
	Suppléant	HOSTACHE	Jean-Claude
	Titulaire	PEIX	Gilles
LIVET ET GAVET	Titulaire	LE CHATELIER	Baudouin
	Suppléant	CHALVIN	Agnes
	Suppléant	CHALVIN	Jean
LA MORTE	Titulaire	FRANCE	Daniel
	Titulaire	DELAGE	Denis
	Suppléant	CHIAUDANO	Yves
MIZOEN	Suppléant	GLENAT	Gilles
	Titulaire	DUPONT	Gilbert
	Titulaire	LIBERA	Robin
ORNON	Suppléant	PRAT	Jennifer
	Titulaire	MICHEL	Bernard
	Titulaire	GIRAUD	Roger
OULLES	Suppléant	BERARD	Guy
	Suppléant	VIN	Daniel
	Titulaire	ARLOT	Serge
OZ	Titulaire	RUIINAT	Marcel
	Suppléant	BOCQUERAZ	Andrée
	Suppléant	FAURE	Morgan
SAINT CHRISTOPHE	Titulaire	GIRARD	Stéphane
	Titulaire	NICOLUSSI	Maurice
	Suppléant	CORRENOZ	Clotilde
VAUJANY	Suppléant	JORCIN	Michel
	Titulaire	LE QUANG	Chrystel
	Titulaire	BEURRIER	Albert
VILLARD NOTRE DAME	Suppléant	PASSOUD	René
	Suppléant	VIGLINO	René
	Titulaire	HOLLEVILLE	Patrick
VILLARD RECYLAS	Titulaire	RODERON	André
	Suppléant	TURC	Christian
	Suppléant	TURC GAVET	Yves
VILLARD REYMOND	Titulaire	GIEU	Antoine
	Titulaire	JOUANS	Jacques
	Suppléant	AVEQUE	Bruno
LA MORTE	Suppléant	MULLER	Nicolas
	Titulaire	BRUN	Thierry
	Titulaire	BROCHEMIN	Stéphane
MIZOEN	Suppléant	BRUN	Philippe
	Suppléant	ENJALBERT	Martine
	Titulaire	RICHARD	Julien
OZ	Titulaire	BARLERIN	Francis
	Suppléant	SCHOLTE	Clara
	Suppléant	FABVIER	Emmanuel
SAINT CHRISTOPHE	Titulaire	THEYSSET	Chantal
	Titulaire	CANET	Nicolas
	Suppléant	CHABERT	Patrick
VAUJANY	Suppléant	CARRE	Alain
	Titulaire	MASLO	Raymond
	Titulaire	VINCENT	Yann
VILLARD NOTRE DAME	Suppléant	BARBAZANGES	Pierre-François
	Suppléant	BIGNOTTI	Guillaume
	Titulaire	MICHEL	Bernard

Le conseil syndical peut se réunir dans toutes les communes membres sur invitation.

L'ordre du jour est fixé par le président. Il est reproduit sur la convocation et porté à la connaissance du public.



I Caractéristiques du service

1. Le territoire et le service

Le bureau

Les membres du bureau sont élus, parmi les délégués titulaires, par le conseil syndical conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En 2018, le bureau est composé du Président du SACO et de quatre Vice-présidents.

Le conseil syndical a délégué une partie de ses attributions au bureau, comme par exemple passer des contrats d'assurance, régler les frais et honoraires d'avocats et notaires... Le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation du conseil syndical, lors de chaque réunion du conseil syndical. A ses côtés, les Vice-présidents font également partie de cet organe d'orientation et de concertation, l'objectif étant de parvenir à plus de rapidité opérationnelle et d'efficacité dans la prise de décision.



André SALVETTI
Président



Albert BEURRIER
Vice-Président



Patrick HOLLEVILLE
Vice-Président



Gilbert DUPONT
Vice-Président



Daniel FRANCE
Vice-Président

Les différentes commissions

Des commissions thématiques sont constituées. Les attributions des commissions sont multiples :

- Le travail sur les différentes thématiques
- La constitution de comité de suivi plus restreint pour un travail plus détaillé
- La proposition d'orientations au bureau du SACO qui transmettra au conseil syndical

Commission n°1

Finance

Gestion de la dette, tarification de l'assainissement collectif et gestion des conventions de facturation, analyse budgétaire

Commission n°2

Travaux

Programmation et suivi des investissements en matière d'assainissement collectif sur le territoire

Année	Commissions	Bureau	Conseil syndical	CAO
2015	2	3	4	5
2016	2	4	3	5
2017	2	4	4	6
2018	2	5	5	4

I Caractéristiques du service

2. Mode de gestion du service

Depuis le 01 janvier 2018, le contrat d'assistance technique à l'exploitation des réseaux de collecte, transit et des unités de traitement est assuré par SUEZ EAU France :

- Stations d'épurations : Gestion, entretien et renouvellement des équipements – suivi d'autosurveillance réglementaire et respect des normes de rejet.
- Poste de relevage et de refoulement : contrôles, entretien et renouvellement des équipements – suivi d'autosurveillance réglementaire
- Réseaux de transit et réseaux de collecte : Gestion et entretien des réseaux sur l'ensemble du territoire – enquêtes de réseaux – recherche de casses, mauvais branchement, problème d'étanchéité, entrée d'eaux claires parasites à l'aide de colorant, hydrozoom, passage caméra et tests à la fumée.
- Contrôle de conformité sur les systèmes d'assainissement collectif et non collectif lors des ventes ou cession de biens.
- Aide au suivi de chantier des réseaux et station d'épuration dès le stade des études.

Montant du marché lot 1 assainissement collectif (montant forfaitaire) :

2018 : 1 498 019.18 € HT

2019 : 1 618 015.98 € HT

Notification – 1^{er} janvier 2018

Fin du marché – 31 décembre 2019



I Caractéristiques du service

3. Le système d'assainissement

3.1 Les réseaux

Leur rôle : Collecter les eaux usées et unitaires au droit des branchements des abonnés et les acheminer jusqu'aux réseaux de transport et à la station d'épuration.

Les réseaux unitaires de collecte

Dans les réseaux unitaires, eaux usées et eaux pluviales sont regroupées.

Ce système est le plus ancien. Il présente l'inconvénient de court-circuiter une partie de la charge polluante de la station d'épuration par temps de pluie. Les à-coups hydrauliques liés aux flux d'eaux pluviales compliquent la bonne gestion de la station d'épuration et minorent ses performances épuratoires.



Les réseaux séparatifs de collecte

Les eaux usées sont captées dans un réseau et les eaux pluviales dans un réseau différent. En temps de pluie, les eaux usées ne risquent plus d'être court-circuitées et vont toutes en station d'épuration.

Les réseaux de transit

La mission de transport consiste à assurer le transport des eaux usées et unitaires depuis l'aval des canalisations de collecte jusqu'à la station d'épuration.

Le traitement des eaux usées

pour rejet au milieu naturel dans le respect de la réglementation.



QUELQUES CHIFFRES EN 2018 :

Réseaux unitaires : **39.8 km**

Réseaux eaux usées : **238 km**

Postes de refoulement : **50**

I

Caractéristiques du service

3. Le système d'assainissement

Les enquêtes réalisées en 2018

78 ont été réalisées par l'exploitant en collaboration avec le SACO sur l'ensemble des 20 communes du territoire.

Objectifs :

- Localiser et supprimer les entrées d'eaux claires parasites permanentes (ou non permanentes) appelées les ECP afin d'optimiser le traitement
- Détecter les interconnexions et mauvais branchements entre les réseaux eaux usées et eaux pluviales.
- Entretien des réseaux existants avec la reprise de regards et/ou de conduites
- Protection de l'environnement et du milieu récepteur

Les raccordements à l'assainissement collectif

Conformément à l'article L1331-1 du code de la santé publique, est obligatoire le raccordement des immeubles aux égouts disposés pour recevoir les eaux usées domestiques et établis sous la voie publique à laquelle ces immeubles ont accès, soit directement, soit par l'intermédiaire de voies privées ou de servitudes de passage. Dans le cas de la mise en service d'un nouvel égout, les propriétaires disposent d'un délai de deux ans à compter de la date de mise en service de l'assainissement collectif pour réaliser ce raccordement.

En 2018, il y a eu 10 demandes de raccordement sur les communes du SACO.

Nombre de contrôles de raccordement pour vente ou succession en 2018 :

Linéaire de curage réalisé en 2018 : **34 230 ml**



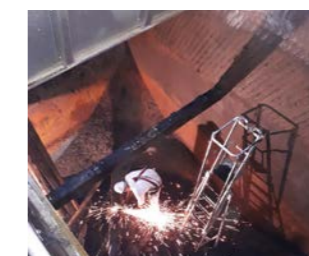
3.2 Les unités de traitement

1- Aquavallées – Le Bourg d'Oisans – 61 667 EH

Construite en 1992 et mise en service en 1995 – type biofiltration

Caractéristiques Aquavallées

Capacité de traitement	61 667 EH
Charge organique	3 700 kg/j de DBO5 *
Charge hydraulique	12 900 m³/j par temps sec et 15 260 m³/j par temps de pluie
Débit de pointe	1 250 m³/h
Débit de référence	15 260 m³/j
Type de traitement - filière eau	Biofiltration
Type de traitement - filière boues	Epaississement - déshydratation - chaulage - centrifugation



La filière eau

un traitement des eaux adapté aux importantes variations de charges

Elle est composée d'un poste de relevage des eaux permettant la mise à l'élevation du niveau de l'eau pour démarrage du traitement. L'effluent passe ensuite au travers d'un dégrilleur permettant l'élimination des déchets de grosse taille (pierres, lingettes, serviettes hygiéniques...). Les eaux transitent ensuite dans le premier ouvrage de prétraitement : le désableur/dégraisseur, là les sables se déposent au fond et un racleur récupère les graisses remontées en surface grâce à l'air insufflé dans le bassin. En sortant de cet ouvrage, les eaux passent à nouveau au travers d'un dégrilleur plus fin appelé tamis.

Lors du procédé physico-chimique de coagulation, les éléments invisibles à l'œil nu forment des boues qui décantent par gravité après agitation dans le décanteur lamellaire. Cette étape permet la séparation des boues et des effluents. Le traitement biologique est fait via la biofiltration avant rejet des eaux au milieu naturel à la Romanche.

La filière boues

Un traitement des boues avec valorisation agricole

Stockage dans l'épaississeur -> déshydratation par centrifugeuse -> chaulage -> stockage des boues déshydratées et évacuation vers un site de compostage.

La filière désodorisation

Indispensable pour l'environnement du site

Ventilation de l'ensemble du site 28 000 m³/h – désodorisation sur 3 tours de lavage par acide sulfurique, eau de javel et soude et rejet à l'atmosphère.

I

Caractéristiques du service

3. Le système d'assainissement

Normes de rejet aquavallées

Prescription du rejet	Concentration en mg/L	Et/Ou	Rendement minimum (%)	Concentration rédhibitoire en mg/L
DB05	25	Et	80	50
DCO	125	Et	75	250
MES	35	Et	90	85



Campagnes RSDE en 2018

L'action nationale de recherche et de réduction des rejets de substances dangereuses dans les eaux (RSDE) s'inscrit dans la mise en œuvre de la démarche inscrite dans la Directive 2000/60/CE du 23 octobre 2000 dite directive cadre de l'eau (DCE) visant à renforcer la protection de l'environnement aquatique par des mesures spécifiques conçues pour, d'une part réduire progressivement les rejets, pertes et émissions de substances prioritaires dans le milieu aquatique et, d'autre part, supprimer progressivement les rejets, émissions et pertes de substances dangereuses prioritaires dans le milieu aquatique (micropolluants).

Les actions menées en 2010 ont permis d'identifier les micropolluants présents en quantité significative et permis de supprimer de la liste ceux qui étaient peu ou pas quantifiés dans les rejets aqueux. L'analyse des résultats permet de

conclure que les agglomérations d'assainissement émettent de façon non négligeable et parfois significative, vers les milieux aquatiques, des substances dangereuses au sens de la Directive Cadre sur l'eau. Il faut rappeler que les stations d'épuration ne sont pas conçues pour éliminer ou réduire les concentrations en micropolluants dans les eaux traitées et que le transfert dans les boues n'est pas une solution environnementale acceptable. Ainsi la réduction en amont de la station est la solution à mettre en œuvre. Cette phase passe par un diagnostic amont

La surveillance sur les micropolluants porte uniquement sur les systèmes d'assainissement de plus de 600 kg de DB05/j. Elle fait suite à la campagne RSDE1 réalisée entre 2012 et 2015.

6 campagnes de surveillance au cours de l'année 2018 sur les eaux entrantes et sortantes de l'usine. Liste de 96 substances sur les eaux brutes et traitées.

I

Caractéristiques du service

3. Le système d'assainissement

2- Basse Romanche – Gavet – 9 400 EH

Construite en 2014 et mise en service en juillet 2015 – Type biologique



La station d'épuration de Basse Romanche a vocation d'épurer les eaux usées domestiques sur les réseaux amont et aval séparatifs et unitaires sur les communes de Livet-Gavet, Séchilienne, St Barthélémy de Séchilienne et La Morte avant de les rejeter dans la Romanche.

Le traitement des effluents par procédé biologique permet de dégrader de manière considérable la matière organique.

Le traitement se fait en trois étapes distinctes. Après le dégrillage (suppression des matières grossières présentes), les eaux usées sont « prétraitées », c'est-à-dire débarrassées de leurs huiles et autres matières en suspension. Vient ensuite l'étape de « traitement biologique » qui consiste à éliminer la pollution dissoute. Enfin la troisième étape consiste à valoriser les boues extraites des eaux épurées.

Normes de rejets Basse Romanche

Prescription du rejet	Concentration en mg/L	Et/Ou	Rendement minimum (%)
DB05	25	Ou	94
DCO	125	Ou	84
MES	25	Ou	96
NTK	10	Ou	90
Pt			59

I

Caractéristiques du service

3. Le système d'assainissement

3- Les Granges – Saint-Christophe-en-Oisans – 450 EH

Construite en 2006 et Mise en service en 2014 – Procédé d'épuration Eparco

Cette station d'épuration de type EPARCO fut construite en 2006 et mise en eau en juin 2014 après une vaste campagne de suppression des eaux parasites en 2013 et 2014 dans le réseau semi-séparatif de la commune. Les eaux usées sont prétraitées par l'intermédiaire d'une fosse toutes eaux puis traitées par un procédé de filtre épurateur compact de type EPARCO d'une surface de 240 m². Cet équipement se situe en contre bas du hameau des Granges, avec un rejet dans le Vénéon.

Normes de rejets Les Granges

Paramètres	Concentration à ne pas dépasser	Rendement minimum à atteindre
DCO	/	60%
DBO5	35 mg/l	60%
MES	/	50%



4- Le Couard – Le Bourg d'Oisans – 70 EH

Mise en service en 2005 – Type filtre planté de roseaux

Le secteur du Couard (Bourg d'Oisans) est assaini par un réseau intercommunal indépendant. Les effluents sont traités dans une station d'épuration de type filtres plantés de roseaux. Le rejet se fait par pompage dans un ruisseau qui rejoint ensuite la Rive.

La mise en service de la station date de 2005 et sa capacité nominale est de 70 EH.

Normes de rejets STEP Le Couard

Prescription du rejet	Concentration en mg/L	Et/Ou	Concentration rédhibitoire en mg/L
DBO5	25	Et	50
DCO	125	Et	250
MES	35	Et	85
NTK	20	Et	-



5- Villard-Reymond – STEP Village – 75 EH

Mise en service en Novembre 2017 – Type filtres coco

Le village de Villard-Reymond est traité par une station d'épuration de type coco. Les eaux usées cheminent par deux fosses toutes eaux d'une capacité totale de 35 m³ puis sont dirigées vers trois filtres à support coco disposés en parallèle, de 25 équivalents habitants chacun (soit 75 EH au total). Les eaux traitées sont ensuite rejetées dans le torrent situé en contrebas de la station d'épuration.

I

Caractéristiques du service

3. Le système d'assainissement

Normes de rejets STEP Villard-Reymond

Paramètres	Concentration en mg/L	Et/Ou	Rendement (%)
DBO5	35	OU	60%
DCO	-	-	60%
MES	-	-	50%



6- Villard-Reymond – STEP Villaret – 20 EH

Mise en service en Juin 2018 – Type filtres coco

Le hameau du Villaret, situé sur la commune de Villard-Reymond, est traité par une station d'épuration de type coco. Les eaux usées cheminent par une fosse toutes eaux d'une capacité de 10 m³ puis sont dirigées vers un filtre d'un dimensionnement de 20 équivalents habitants. Les eaux traitées sont ensuite infiltrées sur place, par l'intermédiaire d'un champ d'épandage d'une longueur totale d'infiltration de 40 mètres linéaires.

Normes de rejets STEP Villaret

Paramètres	Concentration en mg/L	Et/Ou	Rendement (%)
DBO5	35	OU	60%
DCO	-	-	60%
MES	-	-	50%



7- Les Deux Alpes – STEP Cuculet – 120 EH

Mise en service en septembre 2018 – Type disques biologiques

Le hameau de Cuculet, situé sur la commune des Deux Alpes, dispose depuis l'année 2018 de sa propre station d'épuration. Les eaux usées du hameau passent tout d'abord par un dégrilleur automatique et sont ensuite acheminées vers un décanteur primaire d'un volume de 30 m³. Les eaux prétraitées sont ensuite dirigées vers un système de traitement par disques biologiques d'une capacité de 120 Equivalents Habitants (EH). Les eaux ainsi traitées sont ensuite rejetées dans le ruisseau de la Pisse situé en contrebas du hameau.

Normes de rejets STEP Cuculet

Paramètres	Concentration en mg/L	Et/Ou	Rendement (%)
DBO5	35	OU	60%
DCO	-	-	60%
MES	-	-	50%



Volet financier

1. Budget et Dette

1.1 Budget 2018

Financé par les usagers du service, les 20 collectivités du SACO et les financeurs publics (Agence de l'Eau, Conseil Départemental de l'Isère), ce budget permet de faire face aux charges d'exploitation des réseaux et des traitements relatifs à l'assainissement collectif.

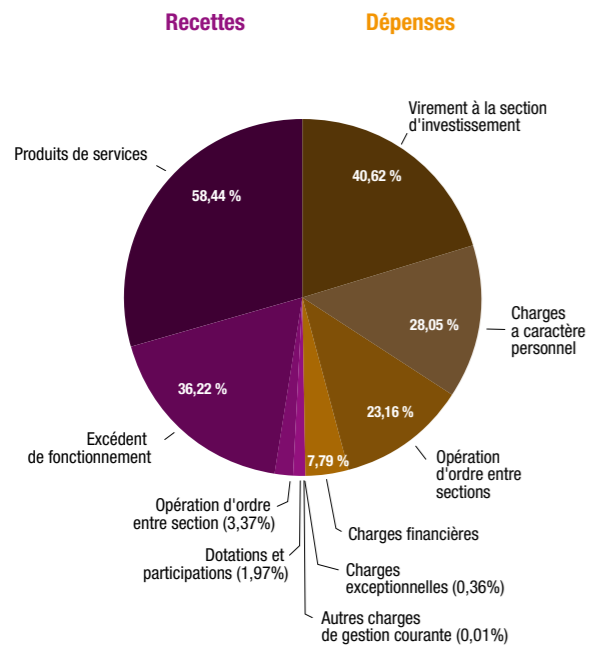
Les investissements d'extension de réseau de mise en séparatifs des réseaux et de création et/ou de modernisation de traitement d'eaux usées sont réalisés sur les bases des conclusions des schémas directeurs d'assainissement réalisé en 2010.



Ce budget prend en charge :

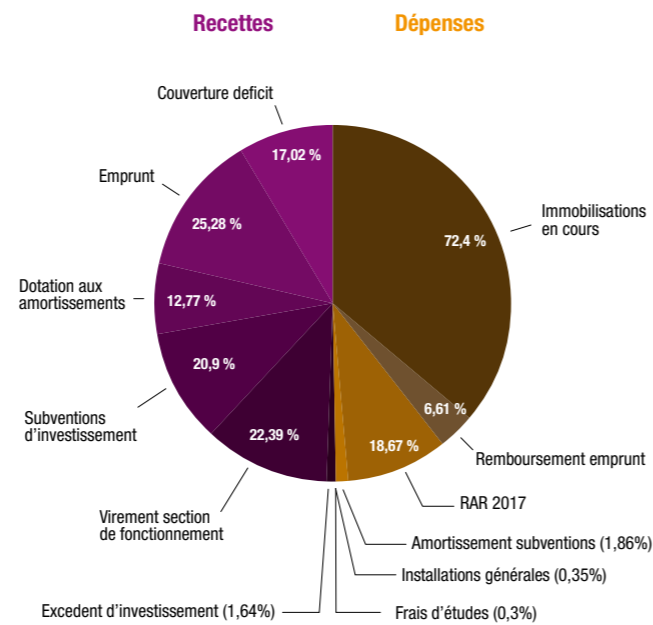
- La réalisation des investissements indispensables en matière d'assainissement collectif sur le territoire
- L'exploitation des réseaux et les traitements relatifs à l'assainissement collectif

Section exploitation équilibrée en recettes et dépenses : 7 630 577.62 €



1 820 000 € dédiés au contrat annuel d'exploitation Lyonnaise des Eaux
 525 000 € dédiés au remboursement des intérêts d'emprunts
 25 000 € dédiés à l'étude du marché d'exploitation et l'analyse tarifaire – Profils Etudes

Section investissement équilibrée en recettes et dépenses : 13 845 338.35 €



8 525 464 € dédiés aux travaux d'assainissement collectif
 898 000 € dédiés au remboursement de la dette (capital)

1.2 Etat de la dette (au 31/12/2018)

Répartition par nature de dette

Organisme prêteur	Date signature	Date 1 ^{er} remboursement	Nominal	Type taux	Niveau taux	taux actuariel	Périodicité remboursement	CRD au 31/12/2018	Durée résiduelle (en années)	Annuité de l'exercice	
										Capital	Intérêts
Caisse d'Epargne	13/2/06	25/4/12	691 497,74	F	3,45	3,70018	T	223 865,41	2,58	76 302,98	9 375,7
Caisse d'Epargne	18/10/10	25/2/12	725 015,35	F	3,21	3,4683	T	572 501,09	16,92	24 900,82	18 843,66
Caisse d'Epargne	15/10/10	25/4/12	123 063,58	F	2,63	3,28683	T	49 884,59	3,83	11 675,07	1 504,49
Caisse d'Epargne	25/10/11	25/5/12	500 000	F	4,57	5,00027	S	373 347,9	12,92	20 635,46	17 771,94
Caisse d'Epargne	12/7/12	25/1/13	1 300 000	F	5,25	5,40723	T	1 040 131,13	13,83	49 148,67	56 230,09
Caisse d'Epargne	14/11/13	25/1/14	2 000 000	F	3,95	4,011	T	1 656 413,54	15,33	77 758,33	67 357,43
DEXIA	15/12/99	1/3/11	693 643,03	R	4,08	2,39182	A	44 271,86	1,25	48 992,82	255,31
DEXIA	15/10/10	1/4/12	1 772 687,34	F	4,27	4,52109	T	1 436 226,35	16,83	56 192,29	63 706,38
Crédit Agricole	31/8/15	14/3/16	4 000 000	F	2,05	2,06129	S	3 620 528,13	21,75	129 079,07	76 208,79
SFIL	1/2/15	1/5/15	2 000 000	F	2,39	2,39	T	1 759 234,77	16,17	68 651,79	43 674,13
SFIL	24/12/14	1/5/15	1 938 474,86	F	4,35	4,99509	T	1 210 063,86	7,92	206 447,56	59 050,26
SFIL Lyon	15/7/18	1/11/18	3 000 000	F	1,64	1,652	T	2 968 238,26	19,67	31 761,74	12 436,66
TOTAL			18 744 381,9					14 954 706,89		801 546,6	426 414,84

Typologie de la répartition de l'encours

Paramètres	Indices sous-jacents	Indices zone euro
(A) Taux fixe simple	Nombre de produits	13
	% de l'encours	100,00%
	Montant en euros	16 357 042,89 €

Volet financier

2. Modalité de la tarification

La **Part de la Collectivité** : est constituée d'une part fixe annuelle (ou abonnement) et d'une part proportionnelle au volume d'eau consommée. Celles-ci sont recalculées chaque année afin de tenir compte de l'évolution du coût du service. Elles permettent de recouvrer les coûts liés à la collecte et à l'épuration des eaux usées et de réaliser des investissements.

Néanmoins, les élus du SACO ont souhaité mettre en œuvre une tarification prospective qui permettra à coût constant de réaliser 46 M€ d'investissements, tout en assurant les opérations d'exploitation sur les quinze prochaines années et ainsi d'assurer une redevance stable sur les années à venir.

La **Part Taxes et Redevances** est constituée de la modernisation du réseau de collecte. Celle-ci est recouvrée auprès de tous les usagers qui rejettent leurs eaux usées dans les réseaux publics d'assainissement collectif et reversée à l'Agence de l'eau qui aide les collectivités, à travers des subventions, à réaliser des travaux d'amélioration de l'assainissement.

2.1 TARIFS PRATIQUES EN 2018

SACO hors 2 Alpes				Les 2 Alpes				
Usager	Année	Tarif consommation Assainissement /m ³	Abonnement annuel Assainissement /an	Usager consommation	Année	Tarif annuel Assainissement /m ³	Tarif Unité Logement (3) /u	Abonnement annuel Assainissement /an
Raccordé non traité (1)	2016	0,82 € HT	64,57 € HT	Déléguataire	2016	0,135 € HT	5,72 € HT	3,22 € HT
	2017	0,82 € HT	64,57 € HT		2017	0,134 € HT	5,68 € HT	3,00 € HT
	2018	0,83 € HT	65,54 € HT		2018	0,136 € HT	5,78 € HT	3,26 € HT
Raccordé traité (2)	2016	1,64 € HT	129,15 € HT	RAC Collecte	2016	0,2307 € HT	8,00 € HT	44,15 € HT
	2017	1,64 € HT	129,15 € HT		2017	0,2307 € HT	8,00 € HT	44,15 € HT
	2018	1,66 € HT	131,08 € HT		2018	0,2342 € HT	8,12 € HT	44,81 € HT
				RAC transit/traitement	2016	1,1483 € HT	0 € HT	70,00 € HT
					2017	1,1483 € HT	0 € HT	70,00 € HT
					2018	1,1655 € HT	0 € HT	71,05 € HT

Prix TTC du service au m³ pour 120 m³

Composante de la facture d'assainissement d'un ménage de référence (120m³) raccordé à une station d'épuration (collecté / traité)

	2016	2017	2018
Les prix sont ceux effectifs au :	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019
Collectivité	325,95	330,28	337,28
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	18,60€	18,60€	18,00€
TVA	34,45€	34,89€	35,53€
Total [€ TTC]	379,00€	383,77€	390,81€

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 3.25675 €/m³

Volet financier

2. Modalité de la tarification

2.2 Recettes d'exploitation

Encaissement comptable 2018

	2016	2017	2018
Facturation du service aux abonnés (parts fixe et variable -avec redevances) et du traitement éventuel d'effluents importés d'autres services	4 681 458.74 € TTC 4 274 729.55 € HT	5 244 513.58 €TTC 4 789 340.68 € HT	4 780 347.36 € TTC 4 415 068.31 € HT
Autres prestations auprès des abonnés (PAC)	62181.15 € HT	0	9 568.40 € HT
Subventions (section exploitation uniquement)	0	0	0
Primes pour épuration de l'Agence de l'eau	159 947.66 € HT	14 243.45 € HT	200 008.31 € HT
Contribution exceptionnelle du budget général	0	-	0
Autre : produits exceptionnels	0	218.98	0€
Prestation de service : Traitement de matière vidange / rachat matériel Aquavallées / Convention Métro grenoble traitement séchilienne	13 324.80 € TTC 11 104 € HT	65 652.40 € TTC 59 684 € HT	91 910.00 € TTC 82 014.40 € HT
TOTAL RECETTE EXPLOITATION	4 916 912.35 €TTC	5 258 976.01 €TTC	5 081 834.07 € TTC

Volumes facturés

	2016	2017	2018*
Total des volumes facturés [m³]	1 625 776	1 857 377	1 345 256

*données non complètes à ce jour (transmission par les gestionnaires eau potable)

*Irrécouvrables / Montant des abandons de créances 5 760.26 € HT

Taux de réclamations 0.01 %

Volet financier

3. Financement

3 La participation à l'assainissement collectif (PAC)

La PAC permet le financement de l'assainissement collectif qui est applicable aux propriétaires des immeubles soumis à obligation de raccordement.

Cette participation permet d'alimenter le budget de l'assainissement pour le développement des réseaux d'assainissement collectif. Ladite participation ne peut excéder 80% du coût de fourniture et de pose de l'installation d'évacuation ou d'épuration individuelle réglementaire que le propriétaire aurait eu à réaliser en l'absence de réseau public.

La participation est exigible à compter de la date du raccordement au réseau public de collecte des eaux usées de l'immeuble, de l'extension de l'immeuble ou de la partie réaménagée de l'immeuble, dès lors que ce raccordement génère des eaux usées supplémentaires.

Elle reste cumulable avec le remboursement du coût des travaux de construction du branchement d'eaux usées.

Enfin, par souci d'équité entre les propriétaires des zones nouvellement desservies par un réseau de collecte des eaux usées, ils seront tous assujettis à la participation dès lors qu'il existe un immeuble productif d'eaux usées sur le terrain, qu'il s'agisse d'un immeuble neuf ou préexistant. Le conseil syndical a décidé cependant, de différencier constructions nouvelles et constructions existantes pour tenir compte de l'économie réelle réalisée par le propriétaire et de prendre en compte la nature d'activité de l'immeuble.

Tarifs de la PAC applicables en 2018

Institution de la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)		
Pour les constructions nouvelles		
CERFA 13406-03	Résidence principale, secondaire, vente ou location	20 € par m ² de surface de plancher jusqu'à 170 m ² (soit 3400 €) puis 25 € par m ² supplémentaire
CERFA 13409-02	Résidence principale ou vente	30 € par m ² de surface de plancher jusqu'à 3000 m ² (soit 90 000 €) puis 5 € par m ² supplémentaire
	Résidence secondaire ou location	35 € par m ² de surface de plancher jusqu'à 3000 m ² (soit 105 000 €) puis 5 € par m ² supplémentaire
	Commerce, activités commerciales, bureaux, industries	15 € par m ² de surface de plancher (sans plafond)
Pour les constructions existantes raccordées au réseau d'assainissement collectif		
CERFA 13406-03 et 13409-02	Changement de destination	10 € par m ² de surface de plancher sur la surface existante (sans plafond)
	Extension de surface	10 € par m ² de surface de plancher sur la surface créée (sans plafond)
Pour les constructions existantes non raccordées au réseau d'assainissement collectif		
Le Président rappelle que la demande de raccordement doit se faire auprès des services du SACO via le formulaire de demande de raccordement au réseau d'assainissement collectif. Ce formulaire ne prend pas en compte les demandes de permis de construire et les déclarations préalables. La surface de l'habitation ne peut donc être fournie aux services, la PAC dans ce cas sera applicable à un prix forfaitaire de 300 €.		

Volet financier

3. Financement

Nombre de permis de construire (PC) traités

	2015	2016	2017	2018
ALLEMONT	10	9	8	10
AURIS EN OISANS	4	2	4	4
BESSE EN OISANS	2	1	3	2
BOURG D'OISANS	15	19	27	12
CLAVANS EN HAUT OISANS	0	0	0	0
HUEZ EN OISANS	18	17	35	18
LA GARDE EN OISANS	0	0	0	0
LIVET ET GAVET	0	0	2	3
LE FRENEY D OISANS	1	1	1	5
LES 2 ALPES	26	30	45	37
MIZOEN	0	1	1	0
ORNON	0	0	0	0
OULLES	0	0	1	0
OZ EN OISANS	4	5	4	4
ST CHRISTOPHE EN OISANS	0	1	0	1
VAUJANY	15	16	10	8
VILLARD NOTRE DAME	0	0	0	0
VILLARD RECLUS	2	9	4	7
VILLARD REYMOND	2	2	0	0
LA MORTE	5	1	4	3
TOTAL des PAC € HT	104	114	148	114

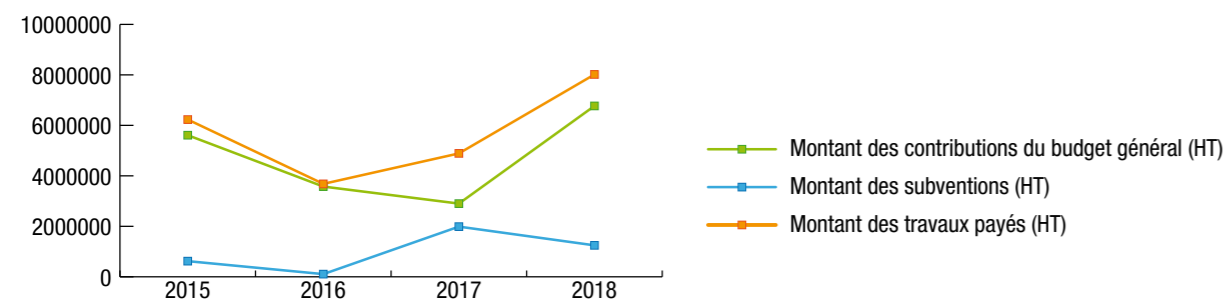
Nombre de permis de construire (PC) traités

Volet financier

4. L'investissement en 2018

L'investissement en 2018

	2015	2016	2017	2018
Montant des travaux payés (HT)	6 230 483,94 €	3 681 944,03 €	4 888 710,30 €	8 015 888,63 €
Montant des subventions (HT)	620 625,00 €	106 354 €	1 988 095,00 €	1 246 411 €
Montant des contributions du budget général (HT)	5 609 858,94 €	3 575 590,03 €	2 900 615,30 €	6 769 477,63 €



Aquavallées



Villard-Notre-Dame - repise du collecteur au bas du village



Aquavallées - connexion ancienne et nouvelle usine au rejet de la Romanche



Cuculet - construction station d'épuration

Volet financier

4. L'investissement en 2018

4.1 Les travaux et études réalisés en 2018

À Auris en Oisans :

Hameau des Certs – Raccordement tranche 1 et liaison au réseau principal de la station : **259 101,95 € HT**

À Livet-et-Gavet :

Rioupéroux – Mise en séparatif et raccords : **10 896,30 € HT** (études uniquement)

À Ornon :

Création d'un transit entre les hameaux de la Grenonière et de la Poyat : **357 555,46 € HT**

Mise en séparatif du hameau du Col d'Ornon : **227 606,33 € HT**

Mise en séparatif du hameau de la Grenonière : **247 649,50 € HT**

Mise en séparatif du hameau du Village : **9 065,63 € HT** (études uniquement)

Aux 2 Alpes :

Hameau de Cuculet – Mise en séparatif (suite et fin) : **106 590,33 € HT**

Hameau de Cuculet – Construction station d'épuration : **280 507,57 € HT**

À Villard Reymond :

Création de la station d'épuration du Village : **110 165,63 € HT** (travaux commencés en 2017)

Création de la station d'épuration du Villaret : **43 358,10 € HT**

Clavans en Haut Oisans / Besse en Oisans / Le Freney d'Oisans et Mizoen

Raccordement amont galerie St Guillaume 1 dans le GR :

Phase 1 : tranche chazeaux-Ferrand – transit galerie de St Guillaume 1 : **611 980,00 € HT**

Transit traversée pont du Ferrand :

Vaujany :

Fin de la Mise en séparatif et raccordement du Petit Vaujany – montants études et travaux : **258 825 € HT**

Villard notre Dame :

Reprise du collecteur aval du village : **29 597,90 € HT**

TRAVAUX ENTRETIENS ANNUEL RESEAUX

sur les 20 communes du SACO pour un montant travaux de : **248 709,01 € HT (hors entretien)**



Aquavallées - mise en oeuvre de la charpente



Auris-raccordement transit hameau des Certs

Volet financier

4. L'investissement en 2018

4.2 Les amortissements 2018 de la collectivité

Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service

	2016	2017	2018
Montant des amortissements	1 721 444,00 €	1 770 378,24 €	1 759 639,00 €

5. Programme prévisionnels de travaux 2018

Commune	Fiche action	Description	PROGRAMME BUDGET 2019		
			Inscription budget études 2019 (HT)	Inscription budget travaux 2019 (HT)	Total inscription budget 2019 (HT)
AURIS EN OISANS	AUR4	Fin travaux T1 les Certs	-	-	0,00€
LE BOURG D OISANS		Montée du Belvédère - Extension de réseau	-	40 000,00 €	40 000,00 €
MIZOEN		Travaux galerie St Guillaume 1	-	-	0,00€
MIZOEN		Réseau de transit aval jardin jusqu'au barrage du chambon	14 750,00 €	272 888,00 €	287 638,00 €
VALLEE DU FERRAND		Création des 2 PR : Besse et Mizoen	17 200,00 €	240 000,00 €	257 200,00 €
HUEZ EN OISANS		Huez - Tranche Est Grenouillère	-	-	105 162,00 €
ORNON		STEP Ornon	10 000,00 €	-	10 000,00 €
SAINT CHRISTOPHE EN OISANS	CHR10	Création Poste de refoulement	13 234,00 €	126 766,00 €	140 000,00 €
REGIE SACO		Entretien réseau annuel	0,00€	160 000,00 €	160 000,00 €
					1 000 000,00 €



Mizoën - raccordement dans le GR à l'entrée de la galerie de st Guillaume



Vallée du Ferrand-travaux galerie st Guillaume



Mizoën - transit Grenonière Poyat

Indicateurs de performance

1. Autosurveillance des stations d'épuration



1.1 Station d'épuration Aquavallées - Bourg d'Oisans

10 communes raccordées en 2018

	Population totale permanente	Population saisonnière	Population raccordée
Allemont	1026	991	1617
Auris en Oisans	203	4315	4516
Huez en Oisans	1446	30000	31400
La Garde en Oisans	109	240	81
Le Bourg d'Oisans	3352	906	3436
Le Freney d'Oisans	258	393	567
2 Alpes	2019	34987	36706
Vaujany	303	4450	4673
Oz en Oisans	239	2566	2845
Villard Reculas	62	1480	1540
TOTAL	9 017	80 328	87 381

Indicateurs de performance

1. Autosurveillance des stations d'épuration

1/ Durant l'année 2018 :

- Les volumes :
 - › Q entrées : 3 735 056 m³
 - › Q sorties : 3 880 324 m³
- La température des eaux traités : 13°C en moyenne
- Consommation d'eau potable : 4 172 m³
- Consommation d'électricité : 2 113 290 kWh
- Consommation réactifs file eau :
 - › Chaux : 68 110 kg
 - › Chlorure ferrique : 184 510 kg
 - › Polymère : 2 470 kg
- Consommation réactifs file boues :
 - › Chaux : 4 178 kg
 - › Polymère : 2 673 kg
- Consommation réactif désodorisation de l'air :
 - › Soude : 961 kg
 - › Javel : 4 277 kg

2/ Charges moyennes en 2018

STEP Aquavallées charges moyennes 2018

	ENTRÉE							
	Débit m ³ /j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MeS kg/j	N-NH4 kg/j	Nk kg/j	NGI kg/j	Pt kg/j
Janvier	15735	1249,6	3264,4	1822,5	347,5	500,8	500,8	58,2
Février	13557	1980,9	5202,9	2748	458,8	650,3	650,3	74,8
Mars	14229	1758,1	4568,4	2806,6	343,4	549	549	67
Avril	17652	792,4	1945,4	1169,5	202,7	330	330	36,4
Mai	10711	332,5	781,8	585,9	50,5	103,7	103,7	10,4
Juin	7885	355,8	835,6	607,8	86,4	135,9	135,9	15,8
Juillet	7838	864,1	2140,9	1349	295,7	417,6	417,6	29,8
Aout	7622	915,5	2339,3	1460,3	209,3	286,8	286,8	33,5
Septembre	5302	436,7	1286,5	879,2	69,2	116,1	116,1	15,5
Octobre	5196	483,3	1216,7	765,6	64,9	80,5	80,5	11,8
Novembre	6243	230	672,8	434,2	69	117,4	117,4	32,3
Decembre	11024	677,9	1915,7	1089,4	293,2	416	416	43,4
Moyenne	10249	839,7	2180,9	1309,8	207,5	308,7	308,7	35,7

Indicateurs de performance

1. Autosurveillance des stations d'épuration

	SORTIE									
	Débit m ³ /j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MeS kg/j	N-NH4 kg/j	N-NO2 kg/j	N-NO3 kg/j	Nk kg/j	NGI kg/j	Pt kg/j
Janvier	4545,9	80,2	339,1	79,8	220,8	5,4	144,2	243,5	393,1	4,3
Février	4111,2	130,1	507,5	131,5	414,6	9,7	88,7	479,7	578,1	7,4
Mars	5704,4	116,5	501,9	142,3	317	10,3	86,1	368,9	465,3	5,2
Avril	6276,1	81,5	333,2	97,5	118,7	12,3	135,7	162	310	6,3
Mai	4699,7	34,9	118	46,7	2,4	3,5	97,9	21,3	122,7	2,5
Juin	3571,6	30,7	124,6	55,4	11,9	2,4	72,4	27,1	101,9	4,6
Juillet	2557,7	59,4	239,2	80,5	93,3	4,5	191	114,8	310,3	12,5
Aout	2587,7	48,1	208,8	52,6	41,3	2,7	155,8	49,9	208,4	5,6
Septembre	2642,8	26,6	103,5	41,8	2,6	1,6	69,5	5,2	76,3	2,4
Octobre	2596,3	35,4	149,7	60,9	1,4	1,4	65,7	21,3	88,4	3,1
Novembre	3443,9	19	74,8	31,3	2,2	2,2	106,1	13	121,2	1,6
Decembre	4886,7	48,4	212,3	66	156,6	4,9	137,9	183,3	326,1	5,7
Moyenne	3968,7	59,2	242,7	73,9	115,2	5,1	112,6	140,8	258,5	5,1

	RENDEMENT DE TRAITEMENT						
	DBO5 %	DCO %	MeS %	N-NH4 %	Nk %	NGI %	Pt %
Janvier	93,40%	89,30%	95,80%	39,20%	53,00%	20,00%	92,50%
Février	93,40%	90,20%	95,20%	11,10%	27,20%	11,50%	89,60%
Mars	93,40%	88,90%	95,00%	9,50%	34,20%	15,40%	92,80%
Avril	88,80%	80,20%	90,70%	49,80%	53,40%	5,20%	78,60%
Mai	89,20%	81,70%	90,90%	95,40%	79,30%	-18,40%	75,40%
Juin	90,20%	84,00%	90,60%	88,30%	82,00%	24,00%	73,70%
Juillet	92,50%	88,20%	93,20%	71,00%	73,20%	23,60%	-60,10%
Aout	94,80%	91,10%	96,30%	83,00%	84,40%	26,50%	84,80%
Septembre	93,30%	91,30%	94,80%	96,40%	95,50%	34,50%	85,10%
Octobre	91,40%	85,60%	90,00%	97,80%	73,60%	-9,80%	73,60%
Novembre	91,50%	87,90%	92,00%	96,90%	88,90%	-3,30%	95,10%
Decembre	91,60%	88,50%	93,20%	60,30%	64,90%	21,00%	88,00%
Moyenne	92,00%	87,20%	93,20%	66,50%	67,50%	12,50%	72,40%

Indicateurs de performance

1. Autosurveillance des stations d'épuration

SATURATION MOYENNE /CAPA DE RÉFÉRENCE

	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MeS kg/j	Nk kg/j	Pt kg/j
Janvier	33,80%	39,30%	58,80%	57,90%	23,30%
Février	53,50%	62,70%	88,60%	75,20%	29,90%
Mars	47,50%	55,00%	90,50%	63,50%	26,80%
Avril	21,40%	23,40%	37,70%	38,10%	14,50%
Mai	9,00%	9,40%	18,90%	12,00%	4,10%
Juin	9,60%	10,10%	19,60%	15,70%	6,30%
Juillet	23,40%	25,80%	43,50%	48,30%	11,90%
Aout	24,70%	28,20%	47,10%	33,20%	13,40%
Septembre	11,80%	15,50%	28,40%	13,40%	6,20%
Octobre	13,10%	14,70%	24,70%	9,30%	4,70%
Novembre	6,20%	8,10%	14,00%	13,60%	12,90%
Decembre	18,30%	23,10%	35,10%	48,10%	17,30%
Moyenne	22,70%	26,30%	42,30%	35,70%	14,30%

3/ Les apports extérieurs en 2018

- Matières de curage : 58 m³
- Boues en provenance des petites STEP : 0 m³
- Matières de vidanges dépotées : 499 m³

4/ Sous-produits et déchets d'épuration en 2018

- Boues produites : 583 493 Kg de matières sèches (MS)
- Boues évacuées : 580 853 kg de matières sèches (MS)
- Refus de dégrillage : 22 800 m³
- Sables : 33 730 kg

5/ Bilan 24h : 104 bilans en 2018

Valeurs moyennes annuelles

- Q : entrée : 10 966 m³/j sortie : 11 417 m³/j
- DBO5 : entrée : 90.2 mg/l sortie : 6 mg/l
- DCO : entrée : 233.4 mg/l sortie : 24 mg/l
- MES : entrée : 141.5 mg/l sortie : 8 mg/l
- N- NH4 : entrée : 20.8 mg/l sortie : 13 mg/l
- NTK : entrée : 31 mg/l sortie : 14.88 mg/l
- Pt : entrée : 3.6 mg/l sortie : 0.52 mg/l

Indicateurs de performance

1. Autosurveillance des stations d'épuration

1.2 Station d'épuration Basse Manche - Gavet

Nombre d'équivalent habitant : 9 400 EH

Ratio moyens :

Normes de rejets :

- DBO 5 < 25 mg/l ou rendements > 94 %
- DCO < 125 mg/l ou rendements > 84 %
- MES < 35 mg/l ou rendements > 96 %
- NTK < 10 mg/l ou rendements > 90 %
- Pt rendements > 59 %

- DCO/DBO5 : 2,82
- MES/DBO : 1,49
- DBO/NTK : 2,15
- DBO/Pt : 20,33

STEP Basse Manche - Charges moyennes entrée

Date du Bilan	Débit	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt
	m ³ /j	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l
15/1/18	622	46	139	53	23,6	2,4
18/2/18	626	63	217	100	31,3	3
2/3/18	977	82	276	166		
14/4/18	305	22	87	40	11,3	1,3
31/5/18	554	47	117	72		
19/6/18	254	17	31	18	8,9	1
10/7/18	275	44	94	47	12,7	1,3
8/8/18	240	29	83	43	13,7	1,6
15/8/18	253	18	49	43	10,9	1,2
26/9/18	187	18	55	26		
21/10/18	186	28	62	22		
27/12/17	803	112,42	260,17	136,51	30,51	3,37
Moyenne	407,18	37,64	110	57,27	16,06	1,69

1. Autosurveillance des stations d'épuration

STEP Basse Normandie - Charges moyennes sortie

Date du Bilan	Débit	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt
	m³/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j
15/1/18	618	2,1	14	6,8	10,5	0,5
18/2/18	640	3,9	22,3	9,2	19,3	0,4
2/3/18	987	7,9	38,5	13,6		
14/4/18	328	1	3,7	1	2,7	0,1
31/5/18	569	2	6,7	2,1		
19/6/18	281	0,9	3	0,8	0,4	0,4
10/7/18	302	1	3,5	1	0,6	0,4
8/8/18	141	0,4	2,4	0,4	0,2	0,2
15/8/18	284	0,9	2,8	0,8	0,7	0,4
26/9/18	181	0,5	2	0,4		
21/10/18	195	0,6	2,7	0,5		
27/12/17	926	5,56	30,56	12,96	18,52	0,45
Moyenne	411,45	1,93	9,24	3,33	4,91	0,34

STEP Basse Normandie - Rendements

Date du Bilan	DBO5	DCO	MES	NH4	NTK	NGL	Pt
	%	%	%	%	%	%	%
15/1/18	95,40%	90,00%	87,30%	50,50%	55,60%	51,30%	80,40%
18/2/18	93,80%	89,70%	90,80%	33,20%	38,50%	37,00%	85,90%
2/3/18	90,40%	86,00%	91,80%				
14/4/18	95,40%	95,70%	97,40%	69,80%	76,50%	75,10%	93,70%
31/5/18	95,80%	94,30%	97,00%				
19/6/18	94,70%	90,30%	95,70%	99,10%	95,30%	90,40%	64,60%
10/7/18	97,60%	96,30%	97,90%	99,30%	95,00%	91,90%	67,00%
8/8/18	98,50%	97,10%	99,20%	99,10%	98,20%	97,50%	87,50%
15/8/18	95,30%	94,20%	98,10%	95,40%	93,20%	90,70%	63,40%
26/9/18	97,00%	96,40%	98,40%				
21/10/18	97,90%	95,60%	97,60%				
Moyenne	95,60%	93,20%	95,60%	78,10%	78,90%	76,30%	77,50%

1. Autosurveillance des stations d'épuration

1.3 Station d'épuration Les Granges - Saint Christophe en Oisans

Nombre d'équivalent habitant : 450 EH

Normes de rejets :

- DBO 5 < 35 mg/l ou rendements > 60 %
- DCO rendements > 60 %
- MES rendements > 50 %

Résultats (concentration moyenne)

- DBO5 : entrée 200 mg/l / sortie 9,85 mg/l
- DCO : entrée 616,5 mg/l / sortie 40,5 mg/l
- MES : entrée 230 mg/l / sortie 17,8 mg/l
- NTK : entrée 73 mg/l / sortie 9,25 mg/l
- Pt : entrée 7,2 mg/l / sortie 3,7 mg/l

Ratios moyens :

- DCO/DBO5 : 3,08
- MES/DBO5 : 1,15
- DBO5/NTK : 2,74
- DBO5/Pt : 27,78

Bilans 24h - 2018 - Les Granges

bilan du 16/07/2018 au 17/07/2018

résultats	Débit	DBO5	DCO	MES	NTK	NH4	P tot
	m³/j	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l
Entrée	9,6	230	672	240	77	53,6	6,8
Sortie	9,6	15	39	4,6	5,5	5	3
Rendement (%)		93,5	94,2	98,1	92,9	90,7	55,9

bilan du 20/08/2018 au 21/08/2018

résultats	Débit	DBO5	DCO	MES	NTK	NH4	P tot
	m³/j	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l
Entrée	15,4	170	561	220	69	42	7,6
Sortie	14,6	4,7	42	31	13	12	4,4
Rendement (%)		97,2	92,5	85,9	81,2	71,4	42,1

1.4 Station d'épuration Le Couard - Le Bourg d'Oisans (valeurs 2014 inchangées depuis)

Nombre d'équivalent habitant : 70

Normes de rejets :

- DBO 5 < 35 mg/l ou rendements > 60 %
- DCO rendements > 60 %
- MES rendements > 50 %

Résultats (Bilan 24h du 12/07/2016)

- DBO5 : entrée 160 mg/l / sortie 6 mg/l
- DCO : entrée 432 mg/l / sortie 67 mg/l
- MES : entrée 130 mg/l / sortie 9,5 mg/l
- NTK : entrée 64 mg/l / sortie 73 mg/l
- Pt : entrée 6,8 mg/l / sortie 11 mg/l

2. Autosurveillance des réseaux d'assainissement

1.5 Station d'épuration de Villard-Reymond

Nombre d'équivalent habitant : 75

Normes de rejets :

- DBO 5 < 35 mg/l ou rendements > 60 %
- DCO rendements > 60 %
- MES rendements > 50 %

Résultats

(Bilan 24h du 18/06/2018 à 12h au 19/06/2018 à 12h)

- DBO5 : entrée 160 mg/l / sortie 6 mg/l
- DCO : entrée 432 mg/l / sortie 67 mg/l
- MES : entrée 130 mg/l / sortie 9,5 mg/l
- NTK : entrée 64 mg/l / sortie 73 mg/l
- Pt : entrée 6,8 mg/l / sortie 11 mg/l

Bilan 24h - 2018 - STEP Villard-Reymond

bilan du 18/06/2018 à 12h au 18/06/2018 à 12h

résultats	Débit	DBO5	DCO	MES	NTK	P tot
	m ³ /j	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l
Entrée	2,16	190	483	150	79	7,8
Sortie	2,16	10	89	8,2	37	7,5
Rendement (%)		94,7	81,6	94,5	53,2	3,8



Afin de se conformer à la réglementation en vigueur, relative à la connaissance et au contrôle des effluents de temps sec et de temps de pluie, sur des réseaux unitaires en particulier, en droit des déversoirs d'orage avec la part rejetée au milieu récepteur, la Régie d'assainissement collectif du SACO a réalisé l'opération de l'instrumentation des réseaux et points de rejet de ses réseaux d'assainissement.

Ci-dessous les différents sites équipés par l'autosurveillance en 2018 en fonction des obligations réglementaires.

Les ouvrages de plus de 600 kg/j de DBO5

	Type	commune	Classification	Obligation de mesures réglementaires
Les Granges	Trop plein du poste de refoulement	LE BOURG D OISANS	> 600 Kg/j de DBO5	Mesure en continu des débits rejetés avec estimation des charges polluantes déversées
Les Al-berges	Trop plein du poste de refoulement	LE BOURG D OISANS	> 600 Kg/j de DBO5	Mesure en continu des débits rejetés avec estimation des charges polluantes déversées
Sarenne	Trop plein du poste de refoulement	LE BOURG D OISANS	> 600 Kg/j de DBO5	Mesure en continu des débits rejetés avec estimation des charges polluantes déversées
Freney	Trop plein du poste de refoulement	LE FRENEY D OISANS	> 600 Kg/j de DBO5	Mesure en continu des débits rejetés avec estimation des charges polluantes déversées
Dessableur Huez Village	Trop plein du des-sableur	HUEZ EN OISANS	> 600 Kg/j de DBO5	Mesure en continu des débits rejetés avec estimation des charges polluantes déversées
Dessableur VFD Alpe d'Huez	Trop plein du des-sableur	HUEZ EN OISANS	> 600 Kg/j de DBO5	Mesure en continu des débits rejetés avec estimation des charges polluantes déversées
Les Perrons	Trop plein du poste de refoulement	LES DEUX ALPES STATION	> 600 Kg/j de DBO5	Mesure en continu des débits rejetés avec estimation des charges polluantes déversées

2. Autosurveillance des réseaux d'assainissement

Les ouvrages compris entre 120 et 600 kg/j de DB05

	Type	commune	Classification	Obligation de mesures réglementaires
Les Ateliers	Trop plein du poste de refoulement	LE BOURG D OISANS	> 120 Kg/j de DB05	Estimation des périodes de déversement et des débits rejetés
Le Pont Rouge	Trop plein du poste de refoulement	LE BOURG D OISANS	> 120 Kg/j de DB05	Estimation des périodes de déversement et des débits rejetés
Eau d'Olle	Trop plein du poste de refoulement	OZ EN OISANS	> 120 Kg/j de DB05	Estimation des périodes de déversement et des débits rejetés
Auris (ancienne STEP)	Trop plein du poste de refoulement	Auris en Oisans	> 120 Kg/j de DB05	Estimation des périodes de déversement et des débits rejetés

Bilan des déversements 2018

Définitions : Condition temps sec : pluie = 0 mm à J ; Condition temps pluie : H > 0 mm à J

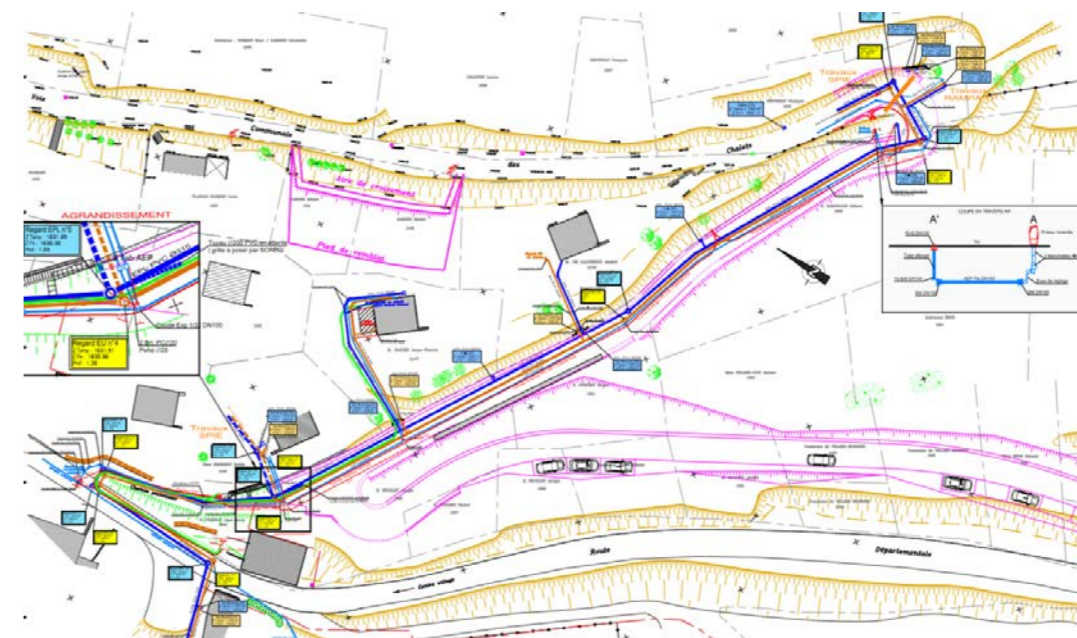
Répartition des déversements	Déversements de temps sec							Déversements de temps de pluie						
	Nombre de jours	Volume (m ³)	DB05 (kg)	DCO (kg)	MES (kg)	NTK (kg)	Pt (kg)	Nombre de jours	Volume (m ³)	DB05 (kg)	DCO (kg)	MES (kg)	NTK (kg)	Pt (kg)
DO Pont Rouge	22	2 805	NC	NC	NC	NC	NC	77	28 405	NC	NC	NC	NC	NC
DO eau d'Olle	21	561	NC	NC	NC	NC	NC	54	7 761	NC	NC	NC	NC	NC
DO 2 Alpes	4	950	80	239	120	21	2	18	5 855	954	2 697	1 453	242	26
DO du Freney	3	755	268	565	381	47	5	7	4 988	1 096	2 804	1 925	178	23
DO des Alberges	0	0	0	0	0	0	0	2	2 485	397	1 241	814	109	15
DO Bas Huez	27	3 159	502	1 410	603	119	17	28	11 963	1 900	5 340	2 283	450	64
DO Huez VFD	0	0	0	0	0	0	0	3	264	28	74	42	8	1
DO de Sarenne	3	6 092	1 139	2 672	1 461	300	31	11	25 937	2 766	7 424	4 139	793	86
DO anc. steu Auris	0	0	NC	NC	NC	NC	NC	0	0	NC	NC	NC	NC	NC
DO des Ateliers	1	2	NC	NC	NC	NC	NC	22	13 559	NC	NC	NC	NC	NC
DO des Granges	61	55 295	4 149	12 536	7 439	1 800	205	96	152 564	11 328	34 349	20 514	4 935	560
Totaux	142	69 618	6 138	17 421	10 004	2 286	260	318	253 781	18 469	53 930	31 170	6 715	775

NC = Non Concerné

3. Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte et de transit

En 2018 a été lancé un vaste plan de recensement, de cartographie, et de mise à jour de la base existante de l'assainissement. Un marché a été passé avec la société scercl pour ce faire. Une grosse partie des plans (pdf, dwg...) a donc été formalisée pour intégration dans le SIG intercommunal courant 2018.

En 2019 est prévue l'intégration de l'ensemble de ces plans.



Indicateurs de performance

3. Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte et de transit

En 2018,

		Nombre de points obtenus
A : Plan des réseaux (15 points)	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage, ...), et s'ils existent, des points d'auto-surveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement	10/10
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.	5/5
B : Inventaire des réseaux (30 points)	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.252) et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux , les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées (VP.253). La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.254)	8/10
	Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux :	3/3
C : Informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau (75 points)	Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée (aujourd'hui environ 30%)	4/10
	Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90% . Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux	0/5
	Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...)	10/10
	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	7/10
	Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite)	2/10
	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...)	7/10
	Mise en oeuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectués à leur suite	10/10
	Mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	7/10
TOTAL	73/120 point	

Caractéristiques du service

1. Création et mode de gestion du service



La loi sur l'eau de 2006 impose aux communes d'assurer le contrôle des systèmes d'assainissement non collectif. C'est pourquoi, à l'initiative du SACO, il a été décidé de créer un SPANC intercommunal à la carte, qui regroupe la majorité des communes de l'Oisans, afin de mutualiser les moyens et de réduire les coûts à la charge des administrés.

EN 2011, le conseil syndical a décidé :

- De créer un service public d'assainissement non collectif pour les communes qui ont décidé de transférer leur compétence en matière d'assainissement non collectif
- De limiter la compétence aux opérations de contrôle des installations nouvelles et existantes
 - › Pour les installations en projet : vérification de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages
 - › Pour les installations existantes : contrôle de l'état initial pour dresser un diagnostic de l'ouvrage et du bon entretien ainsi que du fonctionnement périodique
- D'assurer la gestion du service en régie

EN 2013 :

le conseil syndical a décidé de prendre en compte une **nouvelle compétence** « réhabilitation et contrôle de la bonne exécution des installations d'assainissement non collectif ». Cette compétence permet au service d'accompagner les particuliers pour la remise en conformité des systèmes d'assainissement non collectif.

Suez Environnement, par contrat de prestations de service, effectue les diagnostics des installations existantes, ainsi que les contrôles de conception et de réalisation des nouvelles installations.

Caractéristiques du service

2. Les missions et actions du service SPANC

2.1 Les missions du service

Mission de Contrôle De l'Équipement

Le fonctionnement de la mission de contrôle se divise en deux phases :

- **Une phase de diagnostic (contrôles).** Cette phase est définie par la réglementation (date butoir au 31/12/2012). Durant cette phase, une vague de contrôle est menée sur l'ensemble des installations des communes ayant déléguées la compétence.
- **Une phase de contrôles périodiques.** Cette phase correspond à la mise en place d'un cycle de visite des installations tous les 10 ans (entre deux visites selon la réglementation).

Mission de Contrôle de Conception de l'Anc (Assainissement non collectif)

Cette démarche intègre les situations suivantes :

- les habitations existantes équipées d'un système d'assainissement non conforme ou dysfonctionnant,
- la construction d'une habitation (ou d'un ensemble de logements) neuve en zone d'assainissement non collectif,
- la vente d'une habitation (zone d'assainissement non collectif)

Le contrôle de conception pour les ouvrages d'assainissement neufs comporte 2 étapes :

- Contrôle sur plan de la conception des installations neuves,
- Contrôle lors de la vente d'une habitation (nécessite un déplacement).

Mission de Contrôle de Réalisation de l'Anc (assainissement non collectif)

Elle consiste en la réalisation de mise en conformité (ou de création) de l'installation d'ANC. A la demande des particuliers qui mandatent le SACO, celui-ci les accompagne dans cette démarche et garantit la bonne exécution des travaux.

2.2 Les actions du service

Le service public d'assainissement non collectif se développe en Oisans depuis 2012. Les obligations réglementaires de diagnostics de l'ensemble des installations est toujours d'actualité. En cas de vente d'un bien immobilier, il est également obligatoire.

En plus des diagnostics, le service assure également le suivi de la réhabilitations des équipements et gère les dossiers de demandes d'aides à la réhabilitation.

Caractéristiques du service

2. Les missions et actions du service SPANC

2.3 Tarification 2018

De la même manière que les usagers du réseau public de collecte des eaux usées paient une redevance spécifique, les propriétaires d'habitation équipée d'une installation d'assainissement non collectif doivent s'acquitter d'une redevance particulière destinée à financer les charges du SPANC.

Le montant de la redevance est fixe. Il diffère selon la nature des missions de contrôle.

Tarifs 2018

Libellé des prix	Tarifs unitaires en € HT
Contrôle de conception (dossier)	70,00€
Visite de contrôle de réalisation d'une installation neuve (avant enfouissement de l'installation)	90,00€
Visite de contrôle : diagnostic initial de bon fonctionnement d'une installation existante	170,00€
Visite de contrôle périodique de bon fonctionnement d'une installation existante (tous les 10 ans)	90,00€
Visite de contrôle dans le cadre d'une cession immobilière	170,00€
Passage improductif suite à l'absence du client au 1er rendez-vous fixé et nécessitant une 2ème intervention	50,00€

3. Projection 2019

Le SPANC va relancer en 2019 l'ensemble des diagnostics restant à réaliser sur certaines communes ayant transféré la compétence assainissement non collectif, comme les communes de Bourg d'Oisans et Livet-et-Gavet, qui présentent la majorité des installations d'assainissement individuelles.

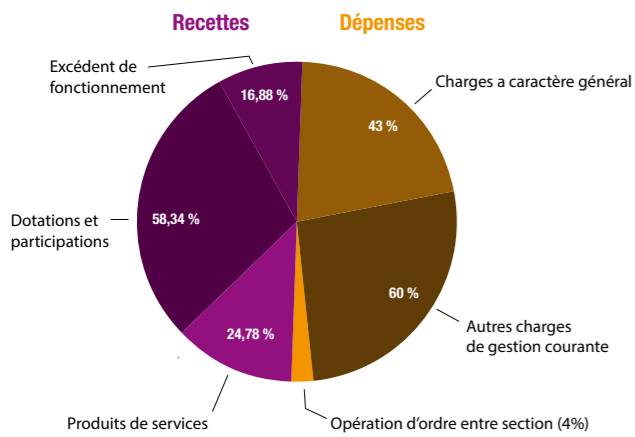
Volet financier

1. Budget 2018

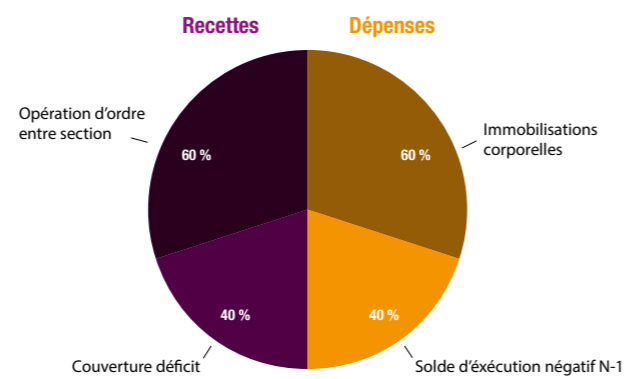
Le budget du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est financé par les usagers et les financeurs publics (subventions). Il permet de réaliser les diagnostics d'installations d'assainissement non collectif de seize collectivités et accompagne les usagers sur les travaux de réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif.

- Total Dépenses d'exploitation : 56 497.00 €
- Total Recettes d'exploitation : 56 497.00 €
- Total Dépenses d'investissement : 3 818.00 €
- Total Recettes d'investissement : 3 818.00 €

Fonctionnement



Investissement



2. État de la dette au 31/12/2018

Extinction de la dette au 31/12/2017.

Pour mémoire, la dette d'un montant de 18 000 €, sur une période de 5 ans (2013-2017) a concerné l'équipement du service SPANC : achat d'un véhicule et acquisition de logiciels spécialisés.

Indicateurs de performance

1. Contrôles 2018

Commune	Types de Contrôles			Conformité des installations			Contrôles
	Contrôle de l'Existant	Contrôle pour Transaction	Contrôles de réalisation	Filière conforme	avec réserves*	Filière non conforme	
Allemont	2	0	0	0	1	1	2
Le Bourg d'Oisans	1	7	1	1	2	6	9
La Gard	0	1	0	0	0	1	1
Livet-et-Gavet	2	1	1	1	2	1	4
Oz-en-Oisans	0	2	0	1	0	0	2
TOTAL	5	11	2	3	5	9	18

*avec réserves : Comprend les filières telles que FILIERE SATISFAISANTE, FILIERE ACCEPTABLE SOUS RESERVES AVEC FAIBLE POLLUTION, ou CONFORME AVEC RESERVES (exemple : pas d'accès à la filière de traitement)

2. Taux de conformité des installations d'assainissement non collectif

	2015	2016	2017	2018
Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service ou ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement) à la fin de l'année considérée	7	8	32	10
Nombre total d'installations contrôlés depuis la mise en place du service	263	287	363	381
Taux de conformité [%]	19,4	33,3	42,1	50



III Indicateurs de performance

3. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

		Action effective en totalité (oui/non)	Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
A. – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	oui	20	20
	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	oui	20	20
	Mise en oeuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	oui	30	30
	Mise en oeuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	oui	30	30
B. – Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif : points comptabilisés seulement si tous les éléments obligatoires sont en place	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	non	10	0
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	non	20	0
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.	non	10	0
TOTAL			140	100



Equipements et infrastructures

Les postes de refoulement et de relevage (50)

- PR Allemont Champeau
- PR Allemont Cité du Plan
- PR Allemont La Traverse
- PR Allemont Cité EDF
- PR Allemont Guinguette
- PR Auris Clapier
- PR Auris La Balme
- PR Bourg d'Oisans Les Granges
- PR Bourg d'Oisans Sarenne
- PR Bourg d'Oisans Les Alberges
- PR Bourg d'Oisans Pont Rouge
- PR Bourg d'Oisans Grand Renaud
- PR Bourg d'Oisans La Paute 1
- PR Bourg d'Oisans La Paute 2 Départementale
- PR Bourg d'Oisans Les Sables
- PR Bourg d'Oisans Rochetaillée Hôtel
- PR Bourg d'Oisans Rochetaillée Camping
- PR Bourg d'Oisans Zone du Rat
- PR Bourg d'Oisans Le Vernis
- PR Bourg d'Oisans Eglise des Sables
- PR Bourg d'Oisans Piscine
- PR Bourg d'Oisans Le Vert
- PR Bourg d'Oisans Raffours des Champs
- PR Bourg d'Oisans Raffours principal
- PR Bourg d'Oisans Raffours injection
- PR Bourg d'Oisans Ateliers
- PR Bourg d'Oisans Bord de Rive
- PR Bourg d'Oisans Maquis
- PR Freney
- PR Gavet - Stade
- PR Mont de Lans Tennis
- PR Mont de Lans Mairie
- PR Oz Eau d'Olle
- PR Oz Raffours Village
- PR Venosc Deux Alpes
- PR Venosc Pont des Ougiers

Les stations d'épuration (STEP)

- **STEP Aquavallées**
Bourg d'Oisans – 61 667 EH (86 000 EH d'ici 2020)
- **STEP Base Romanche**
Gavet – 9 400 EH
- **STEP des Granges**
St Christophe en Oisans – 450 EH
- **STEP du Couard**
Bourg d'Oisans – 70 EH
- **STEP de Villard Reymond**
Villard Reymond – 75 EH
- **STEP de Villard Reymond**
Villard Reymond – 20 EH
- **STEP de Cuculet**
Mont de Lans – 120 EH

Les linéaires de réseaux

- Réseaux unitaires : 39.8 km
- Réseaux Eaux usées : 238 km



L'équipe du SACO

Lucille Delacour
Technicienne rivière



Quentin Bonnard
Technicien assainissement



Sabine Tomaszewski
Budget, comptabilité



Florent Malterre
Directeur général
des services

Karen Taillefer
Chargée de communication



Audrey Paoli
Technicienne assainissement



Maud Balme
Chargée de mission contrat rivière



Syndicat d'Assainissement du Canton de l'Oisans et de la Basse Romanche

1 bis, rue Humbert
BP 50
38520 Le Bourg d'Oisans

☎ 04 76 11 01 09

🏠 04 76 11 01 65

🌐 www.saco-assainissement.fr



Rédaction : Karen Taillefer, Audrey Paoli, Sabine Tomaszewski, Quentin Bonnard

Conception graphique : Oisans Tourisme

Crédit photos : SACO

Impression : Manufacture d'Histoires Deux-Ponts